

**APPEL A CANDIDATURES  
POLE D'ACTIVITE ET DE SOINS ADAPTES (PASA) DE 14  
PLACES en EHPAD  
Territoire concerné : MARTINIQUE**

---

**CAHIER DES CHARGES**

**Date butoir de réception des dossiers : 26 septembre 2022**

**1- Objet de l'appel à candidatures :**

Dans le cadre de la feuille de route Maladies Neuro-Dégénératives (MND) 2021/22 - 2024, l'Agence Régionale de Santé Martinique lance un appel à candidature pour la création de 6 Pôles d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) en EHPAD de 14 places en faveur des résidents souffrant de symptômes psycho-comportementaux modérés consécutifs d'une maladie neurodégénérative associée à un syndrome démentiel, altérant la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

**2- Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :**

Monsieur le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé de Martinique  
Centre d'Affaires « AGORA »  
ZAC de l'Etang Z'abricot – Pointe des Grives  
CS 80656  
97263 FORT DE France CEDEX

**3- Cahier des charges :**

Le projet devra être conforme aux termes du cahier des charges de l'appel à candidatures : annexe 1 du présent avis.

L'Appel à candidatures sera téléchargeable sur le site internet de l'ARS Martinique :

<https://www.martinique.ars.sante.fr>

**4- Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des dossiers de candidature :**

Les établissements candidats doivent adresser leur demande à l'Agence régionale de santé de Martinique avec la mention suivante : « AAC PASA 2022 ».

Le dossier de candidature devra être composé :

- du dossier descriptif du projet simplifié complété mentionnant les modalités d'accompagnement et de soins, les moyens associés (humains et budgétaires) et l'environnement architectural,
- du projet d'établissement ou projet de service,
- des plans des locaux du PASA,
- d'un état des lieux de la file active potentielle au sein de la filière gériatrique justifiant la création d'un PASA.

**☑ d'un dossier papier complet transmis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :**

Monsieur le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé de Martinique Centre d'Affaires « AGORA »  
ZAC de l'Etang Z'abricot – Pointe des Grives  
CS 80656  
97263 FORT DE France CEDEX

☑ d' un dossier de candidature électronique à transmettre sur la boîte aux lettres (BAL) :

[ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr](mailto:ARS-MARTINIQUE-OFFRE-MEDICO-SOCIALE@ars.sante.fr)

La date butoir de réception des dossiers est fixée au **26 septembre 2022 à 12h**.

Les dossiers, parvenus après la date limite de clôture, ne seront pas recevables. Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter le délai.

#### **5- Instruction et décision :**

L'instruction technique des dossiers sera effectuée par les services de l'ARS de Martinique en lien avec la Collectivité Territoriale de Martinique qui sera consultée.

Les projets seront analysés pour :

- vérifier la recevabilité et la complétude du dossier,
- examiner l'éligibilité du dossier au regard des critères définis dans le cahier des charges,
- analyser au fond les candidatures en fonction des exigences requises et des critères de sélection mentionnés dans le cahier des charges.

La décision interviendra au mois d'octobre 2022.

#### **6- Calendrier :**

Date limite de réception des dossiers : 26 septembre 2022 à 12h

Date limite de décision : OCTOBRE 2022

Date d'opérationnalité : NOVEMBRE 2022

Fort de France, le **19 JUL. 2022**

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé Martinique

P/ Le Directeur Général de l'ARS  
Le Directeur Général Adjoint



Olivier COUDIN